



Ma commune en ZÉRO DÉCHET

Chaque jour, nous produisons une quantité importante de déchets (emballages, objets variés, déchets alimentaires...). Cela a un impact direct sur l'environnement et sur l'épuisement des ressources naturelles nécessaires à la fabrication de tous les biens de consommation.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives individuelles et/ou collectives tendant vers le Zéro Déchet ont vu le jour : des mouvements associatifs et citoyens sensibilisent à la démarche, des ateliers pratiques se mettent en place, des commerces de vrac se développent... et, au quotidien, de plus en plus de foyers s'engagent pour diminuer drastiquement leur production de déchets.

En 2017, la Wallonie a lancé la dynamique «Communes Zéro Déchet», permettant aujourd'hui à 20 communes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour mettre en place une stratégie locale « Zéro Déchet ». A travers ses différents outils de planification (Plan wallon Déchets-Ressources, Plan de lutte contre les pertes

et gaspillages alimentaires ou Stratégie wallonne de Développement Durable), la Wallonie s'est fixé comme objectif à l'horizon 2025 de descendre sous la barre des 100 kg d'ordures ménagères brutes produites par habitant et par an (alors que la moyenne wallonne en 2015 était encore de 145 kg/habitant/an).

Les communes peuvent donc apporter un soutien réel et concret à celles et ceux qui cherchent à s'engager dans la démarche, mais aussi devenir elles-mêmes un exemple en matière de réduction des déchets, en travaillant sur leurs processus internes.

Mais passer en mode « Zéro Déchet » au niveau d'un territoire, c'est bien plus que mettre en place une démarche collective permettant de réduire drastiquement la production de déchets. C'est également économiser les ressources naturelles et favoriser les circuits courts et le lien social à l'échelon local.



LE ZÉRO DÉCHET,

Le Zéro Déchet ne se limite pas uniquement à trier et recycler ses déchets. C'est une démarche qui s'inscrit dès la mise sur le marché et l'achat de biens de consommation. On évoque souvent la règle des « 5R », à appliquer dans un ordre de priorité : Refuser - Réduire - Réutiliser - Recycler - Rendre à la Terre (composter).

REFUSER

Refuser ce dont on n'a pas utilité, afin d'éviter la production de déchets, c'est aussi se questionner sur ses réels besoins et refuser le superflu.

RÉDUIRE

Réduire ses déchets en achetant moins et, si possible, en achetant en vrac ce dont nous avons besoin, c'est un changement de comportement pour éviter le gaspillage et la surconsommation.

RÉUTILISER

Réutiliser un produit en allongeant sa durée de vie, c'est éviter ou retarder la production d'un déchet. Donner une seconde vie aux objets peut se faire via le partage, le don, la location, la mutualisation et la réparation.

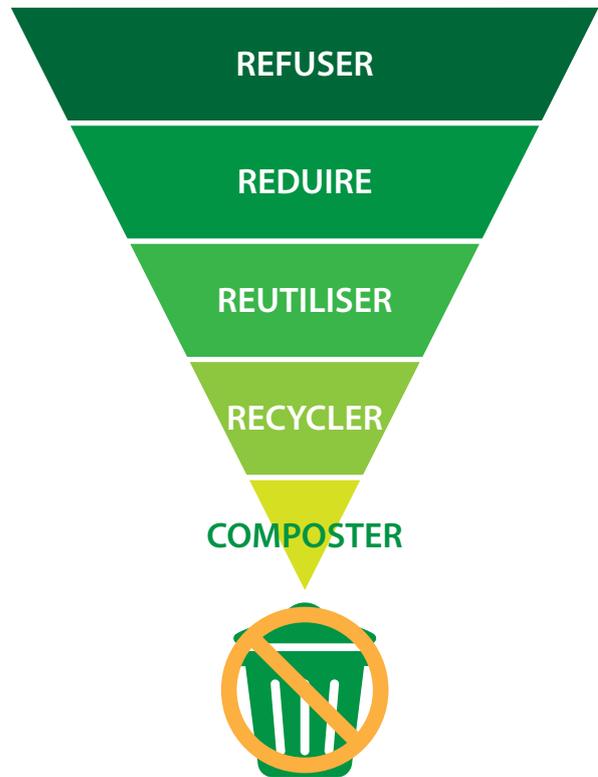
RECYCLER

Recycler les déchets en de nouveaux produits, car ils contiennent des matières premières réutilisables, c'est éviter de puiser dans les ressources naturelles pour la fabrication de nouveaux objets issus de matières vierges.

RENDRE À LA TERRE (COMPOSTER)

Composter les restes de déchets organiques permet de valoriser ceux-ci dans le cycle naturel et de réduire considérablement la quantité de déchets présents dans les poubelles.

Passer en mode Zéro Déchet génère des bénéfices à la fois environnementaux, mais également économiques et sociaux.



Enjeux environnementaux

Chaque objet produit entraîne une utilisation de ressources naturelles. Réduire la production de déchets en évitant une surconsommation permet donc d'économiser les ressources naturelles.

Et même si les déchets sont recyclés, ce processus de recyclage demande des ressources naturelles et de l'énergie, ce qui représente également un impact environnemental.



Bon à savoir !

La production d'un kilo d'aluminium utilisable entraîne 5 kg de déchets; une brosse à dents représente 1,5 kg de déchets cachés; un simple GSM et un ordinateur portable génèrent respectivement 75 kg et jusqu'à 300 kg de déchets cachés.

...de quoi parle-t-on ?

Enjeux économiques

Le développement d'une politique « Déchets-Ressources » permet aussi de développer et de créer des emplois dans de nouveaux secteurs économiques : filières de réemploi, de tri et de recyclage. Dans une dynamique « Zéro Déchet », il s'agit aussi de soutenir les commerces de proximité et le développement de circuits courts, ce qui est également générateur d'emplois non délocalisables.

! Bon à savoir !

Chaque ménage, à travers ses choix de consommation, a la possibilité d'influencer son impact environnemental et sociétal lié à la production de déchets. Les communes peuvent, quant à elles, être exemplaires en la matière, mais aussi soutenir et favoriser cette évolution au sein de leur territoire.

! Bon à savoir !

Bien que le taux de recyclage des déchets en Belgique soit en nette progression, la quantité totale de déchets produits en Wallonie reste constante et avoisine les 500 kg/habitant/an pour tous les types de déchets collectés, triés ou non (ordures ménagères, papiers-cartons, verre, encombrants...).

Enjeux sociaux

Le Zéro Déchet permet le renforcement de liens sociaux et le partage d'expériences grâce à des actions concrètes, favorise la mise en place de dynamiques collectives et permet à un territoire de se mobiliser en s'appuyant sur ses forces vives.

Les structures qui se mettent en place dans le cadre du développement de l'économie circulaire ont souvent aussi un objectif social, notamment à travers la réinsertion professionnelle. Grâce à des formations et un accompagnement adapté, ces structures contribuent à l'emploi de personnes peu qualifiées.





DE NOMBREUX ATOUTS

...et malheurs

Pour la collectivité :

- ▶ **Éco-exemplarité** : les autorités communales peuvent devenir un modèle inspirant pour les citoyens en prenant leur part de responsabilités. Elles peuvent aussi innover, en optimisant leurs pratiques et en les partageant entre pairs.
- ▶ **Cohésion sociale** : l'organisation d'activités autour du Zéro Déchet, le soutien au développement de commerces et produits locaux, la mise en place de réseaux d'achats contribuent à tisser des liens entre les habitants d'une commune et à créer ou renforcer la cohésion sociale, tout en étant de formidables lieux d'échanges, de questionnements et d'apprentissages.
- ▶ **Soutien aux secteurs économiques locaux** : l'aide à la mise en place d'une ressourcerie, d'une filière de réemploi, permet de développer des activités nouvelles ; la mise en place d'un marché de producteurs locaux permet de pérenniser une production locale et de garantir un revenu équitable aux producteurs.
- ▶ **Économies financières** : la démarche Zéro Déchet représente un bénéfice économique pour les collectivités (réduction des coûts liés à la gestion des déchets, réduction des dépenses de fonctionnement).

Pour les particuliers :

- ▶ **Réduction de l'impact environnemental** : opter pour le Zéro Déchet permet au citoyen de relocaliser une partie de sa consommation, d'augmenter la durée de vie de certains biens de consommation, de limiter ses déchets et donc, au final, de réduire son impact environnemental.
- ▶ **Convivialité et apprentissage** : la participation des citoyens à des activités Zéro Déchet favorise et stimule les échanges et la convivialité à l'échelle locale. Elle encourage les rencontres et est accessible à tous, quels que soient l'âge ou le milieu socio-économique.
- ▶ **Économies financières** : les emballages représentent un coût pour les fabricants qui est répercuté sur les produits. Donc privilégier des biens sans emballages ne peut être que tout bénéfique pour les consommateurs. Acheter en vrac dans des magasins locaux permet de choisir ce dont on a réellement besoin (ce qui réduit le gaspillage alimentaire), en évitant les achats impulsifs ou inutiles fréquents lorsqu'on fait ses courses en grandes surfaces. De plus, privilégier le réemploi, les achats de seconde main, les échanges, les dons, la réparation permet également de faire des économies substantielles.



Bon à savoir !

Selon les régions et le type d'eau embouteillée (minérale ou de source), l'eau du robinet est de 100 à 200 fois moins chère que l'eau en bouteille. De plus, l'eau du robinet est fortement contrôlée et elle est donc d'une excellente qualité microbiologique et chimique. L'impact environnemental (mise en bouteilles, transport, bouteilles en plastique et déchets), est de 100 à 1000 fois plus élevé pour l'eau en bouteille.



Creusement de nombreuses idées reçues !

Pour répondre aux sceptiques :

► Le Zéro Déchet, ça coûte plus cher. **Faux !**

De nombreuses familles qui adoptent la démarche Zéro Déchet ont montré que cela ne coûtait pas plus cher, bien au contraire : faire des économies peut être une motivation centrale, dans le choix d'adopter définitivement ce mode de vie. À bien des égards, le Zéro Déchet est une démarche fondamentalement économe : prévoir ses repas à l'avance et faire les courses à dessein, limiter ses achats au strict nécessaire, cuisiner soi-même des portions adaptées aux besoins du foyer conduit directement à limiter le gâchis alimentaire, fabriquer ses produits d'entretien et ses cosmétiques, acheter en seconde main... tout cela entraîne des économies.

► Le Zéro Déchet, c'est une affaire de « bobos ». **Faux !**

Les actions Zéro Déchet peuvent être mises en place au sein de toutes les catégories sociales et à différents niveaux. Beaucoup d'ateliers de type Zéro Déchet ou de Repair Cafés sont organisés par des CPAS ou pris en charge par le Plan de Cohésion Sociale des communes.

► Le Zéro Déchet, c'est compliqué. **Faux !**

La démarche se construit dans la durée, pas après pas, et chacun à son rythme, en mettant en place progressivement des petits gestes selon ses envies et sa motivation. Et les résultats obtenus sont rapidement visibles et encourageants.





QUELQUES EXEMPLES

La Louvière : opération « Commerçants Zéro Déchet »

Suite au succès de ses deux opérations « Familles Témoins : objectif Zéro Déchet », la Ville de La Louvière a souhaité impliquer également les commerçants désireux de s'engager dans cette démarche en créant un label « Commerçant Zéro Déchet ». Les commerçants volontaires sont invités à signer une charte d'engagement et à choisir 3 gestes à mettre en place en vue de la labellisation. Les commerces bénéficient d'un accompagnement professionnel gratuit pour les aider à améliorer leurs pratiques. La Ville leur remet également un kit de communication. Aujourd'hui, une vingtaine de commerçants ont obtenu leur label et affichent le macaron « Je suis un commerçant Zéro Déchet » sur leur vitrine.



L'éco-conseillère

« Lancer une opération à destination des commerçants est rapidement apparu comme une évidence dès lors que les familles engagées dans une opération Zéro Déchet souhaitaient faire leurs courses en Ville. Le fait de présenter chaque commerce sur le site de la Ville leur donne une belle visibilité et incite les autres à s'y engager.

Parallèlement à cette opération, une jeune entrepreneuse a créé son magasin de vrac. Elle nous a présenté un dossier très convaincant et a obtenu une cellule commerciale appartenant à la Ville qui octroie des locaux à prix réduit pour des commerces dits innovants ou de qualité.

Nous sommes assez fiers d'avoir obtenu le prix européen octroyé dans le cadre de la Semaine européenne pour la réduction des déchets (The European Week For Waste Reduction Awards) en 2017. C'est une belle reconnaissance pour le travail réalisé depuis plusieurs années...»

Namur : capitale du réemploi



Depuis plus de 10 ans, la Ville de Namur a développé une multitude d'actions à destination des citoyens, visant le réemploi, la réutilisation et la réparation. La première action emblématique est l'aide à la mise en place, en 2007, de la Ressourcerie Namuroise, qui collecte gratuitement les encombrants au domicile des habitants. L'objectif social est fortement présent dans cette initiative qui permet la réinsertion professionnelle de personnes peu qualifiées.

Depuis, deux magasins de seconde main de qualité, alimentés par les objets issus de la collecte des encombrants, ont vu le jour.

...soutenus au niveau communal

Le slogan « Namur, Capitale du réemploi » date, lui, de 2011, lorsque la Ville de Namur a lancé un vaste programme d'activités promotionnant le réemploi : ateliers récup', formation de valoristes, coaching déco, animations scolaires, publications diverses permettant aux habitants de se familiariser et de s'essayer aux techniques du réemploi... En 2013, la Ville de Namur a aussi organisé le premier Salon de l'éco-consommation, de l'éco-design et du réemploi, devenu depuis le Salon RECUPère.

Genappe : opération « Défi Familles Zéro Déchet »

En 2018, la Ville de Genappe a organisé un « Défi Familles Zéro Déchet » permettant à des familles de la commune d'obtenir un accompagnement pour réduire au maximum leur production de déchets. Au lancement du défi, les familles ont reçu un kit de démarrage Zéro Déchet et un peson afin d'estimer les quantités de déchets produites.

Pendant 9 mois, les familles ont participé à différents ateliers sur des thèmes très variés : désencombrement, conservation d'aliments, cuisine Zéro Déchet, bricolage Zéro Déchet pour les enfants, fabrication de produits cosmétiques et de produits d'entretien.

Autant d'occasions d'apprendre et d'échanger ses trucs et astuces, ce qui a, par ailleurs, créé une dynamique de groupe importante autour de la réduction des déchets.

L'éco-conseillère

« En s'inscrivant dans l'opération « Communes Zéro Déchet », la Ville de Namur a trouvé une nouvelle opportunité de mobiliser les acteurs du territoire autour du réemploi et du Zéro Déchet. Nous avons été positivement surpris par l'engouement des citoyens pour s'engager dans des « Défis Familles Zéro Déchet ».

Par ailleurs, depuis 2016, nous avons développé une « Charte du Réemploi : acteur engagé » qui s'adresse aux entreprises et associations namuroises dans le but de réduire leur production de déchets ou plus généralement, appliquer le réemploi ou l'éco-consommation au quotidien. Nous comptons actuellement plus de 40 signataires ! »



L'éco-conseillère

« Plusieurs familles avaient manifesté leur intérêt pour des actions en faveur du Zéro Déchet. La Ville de Genappe a donc décidé de lancer un « Défi Familles Zéro Déchet » pour les 22 familles qui s'étaient portées candidates. Nous sommes très fiers des résultats obtenus, tant au niveau de la participation aux différents ateliers que des résultats engendrés : 5 tonnes de déchets épargnés.

Nous avons fait du Zéro Déchet notre thème de l'année avec, en plus de ce « Défi Familles », l'organisation d'une conférence sur ce thème. »

Province de Luxembourg : un dispositif de prêt de gobelets réutilisables

Depuis 2011, la Province de Luxembourg met à la disposition des organisateurs d'événements un service de location de gobelets et de cruches réutilisables pour les manifestations de grande ampleur. Le nombre de gobelets loués oscille entre 3.000 (minimum) et 40.000 gobelets (maximum).

Le Directeur de la Cellule Développement Durable

« En développant ce service de prêt et de lavage de gobelets et cruches réutilisables à destination des communes, la Province de Luxembourg a voulu s'inscrire dans une démarche globale de développement durable. Nous proposons un service, à prix très démocratique, qui prend en compte les considérations environnementales, sociales et éthiques. Ainsi, pour le lavage et le stockage du matériel, nous faisons appel à une entreprise de travail adapté qui emploie du personnel à l'échelle locale. »

La Gestionnaire administrative des prêts de gobelets

« Au fil du temps, le règlement en vigueur s'est enrichi de considérations de « détail » pour rendre notre service de prêt le plus opérationnel possible. Ce service ne doit pas nous faire perdre de vue les émissions de CO₂ générées par les transports de gobelets, raison pour laquelle nous avons fixé un seuil minimum de gobelets à emprunter.

Depuis 2011, nous avons loué près de 2,2 millions de gobelets et cruches réutilisables pour 670 manifestations, ce qui a permis à certains événements de réduire de 80 % le volume de leurs déchets. En 2018, notre dispositif de prêt a été reconnu par la Wallonie, qui nous a nommés au Prix Wallon du marché public le plus responsable. »



La Hulpe : action de distribution de poules

Dans le cadre de l'opération « Communes Zéro Déchet », la directrice de l'école communale des Lutins à La Hulpe a souhaité installer un poulailler au sein de son établissement scolaire, en faisant de la démarche un véritable projet pédagogique. Celui-ci a été financé par l'administration communale qui s'est aussi investie dans le projet.

La commune a également organisé une journée de distribution de 80 poules pondeuses à destination de la population, accompagnée d'une formation adaptée permettant aux ménages de prendre soin de leurs poules. L'éleveur était également présent pour répondre à toutes les questions des « candidats à l'adoption » et lever certaines craintes.



L'éco-conseillère

« En termes de réduction des déchets, la poule offre un potentiel intéressant puisque chaque poule consomme l'équivalent de 150 kg de déchets par an. De plus, une poule produit en moyenne un oeuf frais quasi tous les jours !

Nous avons soutenu l'idée de l'école des Lutins d'installer un poulailler car cette initiative s'inscrit dans un projet pédagogique global. A titre d'exemples, l'école utilise les gobelets réutilisables de la commune pour les festivités et elle organise régulièrement des bourses d'échange de vêtements d'enfants. Elle a introduit l'alimentation durable à la cantine et a déjà organisé plusieurs conférences Zéro Déchet.

Lors de la distribution des poules, les 35 à 40 ménages intéressés ont signé une convention qui précise les modalités de leur engagement tant sur le plan du bien-être animal que sur le volet réglementaire. »

Gesves : installation de composteurs et biobox

Au vu de la quantité de déchets organiques collectée par l'intercommunale (le double par rapport à la moyenne régionale), la commune a saisi l'opportunité de l'appel à projet « Installation de petites unités de traitement des déchets organiques » lancé par la Wallonie pour concrétiser un dispositif de valorisation de cette ressource.

La Biobox est un système de récolte des matières organiques réservé aux citoyens, à des fins de compostage. Son accès doit non seulement être aisé pour les habitants mais elle nécessite aussi une gestion régulière. Dès lors, la commune a veillé à impliquer des référents Biobox et des maraîchers volontaires dans le montage du projet. Fin novembre 2018, 49 familles (soit 145 personnes) étaient inscrites pour participer au projet. Au final, 5 composteurs et 4 Biobox seront implantés sur le territoire communal, leur mise en place nécessitant au préalable l'octroi d'un permis d'urbanisme.

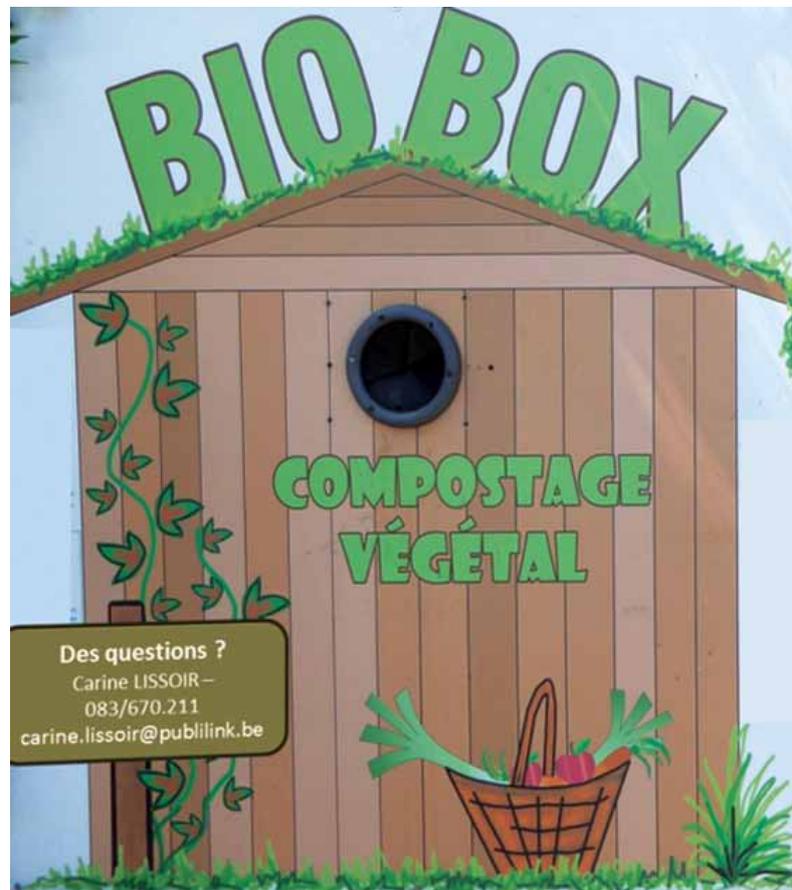


La référente « Communes Zéro Déchet »

« Nous avons été séduits par le concept de Biobox car il permet de valoriser des déchets organiques à l'échelle d'un quartier tout en créant du lien social.

Une « charte d'engagement des référents et des citoyens », validée par l'ensemble des référents, stipule les consignes de gestion et d'apport des matières azotées et carbonées autorisées à être déposées dans les Biobox. Nous avons également impliqué des enfants de deux écoles de l'entité pour réaliser les dessins qui permettent d'identifier les Biobox d'un seul regard.

Au final, la réalisation de ce projet est le fruit d'une belle collaboration impliquant de nombreux acteurs de la commune. C'est ce qui le rend si enthousiasmant ! »





À VOUS DE JOUER...

C'est décidé ! Vous souhaitez promouvoir le Zéro Déchet dans votre commune ? Une palette d'actions s'offre à vous.

Être une commune exemplaire avant tout

- ▶ **Économisez le papier.** Par des gestes simples à mettre en place quotidiennement, la consommation de papier au sein d'une administration peut être fortement réduite. Et de plus en plus d'administrations recourent à la dématérialisation des documents (documents administratifs, dossiers pour les Collèges et Conseils communaux).
- ▶ **Évitez le matériel à usage unique lors des événements dinatoires.** Privilégiez l'utilisation de nappes et serviettes en tissu, de vaisselle réutilisable, de bouteilles en verre, d'éléments de décoration réutilisables...
- ▶ **Consommez l'eau du robinet.** Que ce soit à la pause-café, à la cantine ou lors des réunions, mettez à disposition du personnel des carafes d'eau ou des fontaines à eau (sans gobelets jetables !) raccordées directement.



La commune peut impulser des initiatives

- ▶ Différents outils stratégiques communaux (PCS, PCDN, PCDR...) permettent de faire émerger des projets citoyens (**potagers collectifs, Repair Cafés, ateliers coutures ou cuisine...**). Ces espaces sont des lieux de rencontres, d'apprentissages, d'échanges, où les habitants s'engagent dans une dynamique de citoyenneté active, ayant un impact sur la production de déchets.
- ▶ Des événements ou actions organisés lors de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** par exemple ou la mise en place d'un appel à projets via un budget participatif, contribuent également à impliquer les citoyens dans la thématique du Zéro Déchet.

Pistes d'actions

La commune peut soutenir des initiatives portées par des acteurs du territoire

- ▶ Un groupe d'habitants souhaite mettre en place un **potager collectif** ou un compost de quartier ? Si votre commune dispose de parcelles de terrain, elle peut les mettre à leur disposition.
- ▶ Une **coopérative de producteurs-artisans** locaux ou un **groupe d'achats en commun** cherche à se développer ? La commune peut soutenir la démarche de diverses façons : mettre à disposition des bâtiments à des loyers avantageux, ou encore renforcer la communication.
- ▶ La mise en place d'**ateliers Zéro Déchet** dans les associations du territoire peut également être soutenue ou valorisée par la commune, ainsi que la mise à disposition d'informations sur le Zéro Déchet au sein des bibliothèques communales. La commune est centrale pour informer les citoyens des initiatives qui se développent sur son territoire et favorisent le développement d'une alimentation durable.



! Bon à savoir

Les intercommunales sont des partenaires privilégiés dans la mise en place de projets « Zéro Déchet ». Elles ont à disposition une multitude d'outils concernant la prévention et la gestion des déchets et peuvent proposer des animations sur ces thématiques. N'hésitez pas à les contacter !



ADRESSES UTILES

- ▶ **Espace Environnement : accompagnement pour la mise en place de dynamiques « Zéro Déchet »**
www.espace-environnement.be/
- ▶ **Wallonie#Demain : infos sur les communes Zéro Déchet**
www.walloniedemain.be/articles/category/communezerodechet/
- ▶ **Page Facebook « Communes Zéro Déchet » : actualités des 20 communes wallonnes Zéro Déchet**
- ▶ **Réseau Eco-Team : conseils et fiches pratiques à destination des Eco-Team des institutions publiques**
www.eco-team.be/
- ▶ **Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des déchets**
www.copidec.be/
- ▶ **Magazine antigaspi et antidéchets de la Copidec**
<https://magde.be/>
- ▶ **Bruxelles Environnement : onglet thématique « Zéro Déchet »**
<https://environnement.brussels/thematiques/zero-dechet-0>
- ▶ **ZeroWasteBelgium : association bénévole qui sensibilise aux problématiques liées aux déchets**
www.zerowastebelgium.org/fr/
- ▶ **Ressources : le portail de la récup' et de la revalorisation**
www.res-sources.be/



Avec le soutien de



Wallonie

Contact :

Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - BE-6000 CHARLEROI
Tél. : 071/300.300 - E-mail : info@espace-environnement.be
Site Internet : www.espace-environnement.be

Imprimé sur papier recyclé
Janvier 2019